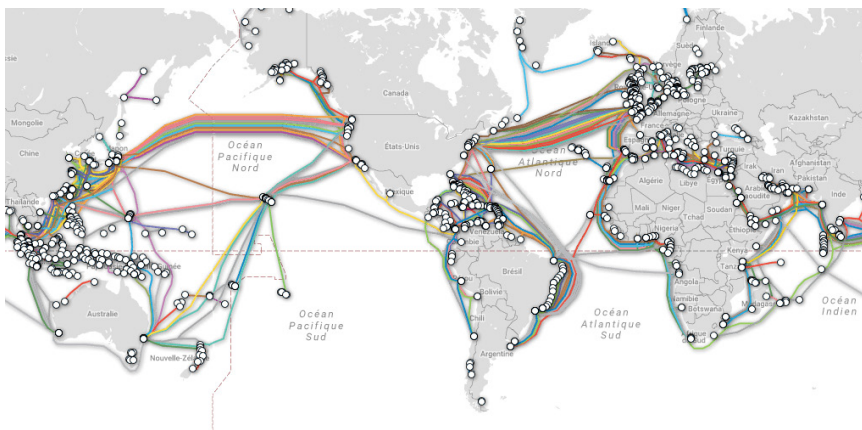


Continuité territoriale numérique dans les Outre-mer

Dans le cadre du Plan France Très Haut Débit, l'Etat mobilise 50 millions d'euros pour garantir la continuité territoriale numérique dans les Outre-mer. Le dispositif sera opérationnel dès juillet 2017.

Objectif

Neutraliser les surcoûts liés au transport des données Internet entre les Outre-mer et les points de connexion internationaux afin d'améliorer la qualité de service des utilisateurs d'Internet d'Outre-mer.



2,1 millions d'habitants

concernés par le dispositif

8 territoires d'Outre-mer

concernés par le dispositif*

Guadeloupe



Martinique



Saint-Martin



Saint-Barthélemy



Guyane



La Réunion



Mayotte



Saint-Pierre-et-Miquelon



*Les territoires d'Outre-mer qui ne sont pas concernés par ce dispositif pourront faire l'objet de dispositifs ad hoc, eu égard à leurs caractéristiques propres.



Juillet 2017

Ouverture du dispositif

2017-2019

Déploiement du dispositif

2019-2021

Prolongation du dispositif si son efficacité est avérée



50 M€ mobilisés par l'État

sur la période 2017-2021 pour apporter une aide à l'achat de capacités par les opérateurs fournisseurs d'accès à Internet, afin de les encourager à mieux dimensionner leur connectivité internationale et en diminuer le coût.

35 M€ déjà engagés

déjà actés en Loi de finances 2017, dans le cadre du Programme des Investissements d'Avenir (PIA).

Lancé en 2013, le Plan France Très Haut Débit (pilote par l'Agence du Numérique) porte sur un investissement de 20 milliards d'euros, dont 3,3 milliards d'euros de subvention de l'Etat, pour déployer les infrastructures de l'Internet Très Haut Débit sur tout le territoire d'ici 2022.

En Outre-mer, ce sont déjà 90 millions d'euros qui ont été engagés dans le budget de l'Etat pour soutenir les projets de déploiements portés par les collectivités territoriales. Ce dispositif est piloté par l'Agence du Numérique.

